



Le 5 septembre 2023

AUX PARENTS DES ÉLÈVES FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE SECONDAIRE

Objet : Rôle de l'infirmière en santé scolaire au secondaire

Bonjour,

Saviez-vous qu'une infirmière en santé scolaire est présente à l'école de votre enfant?

Elle assure une présence régulière et a comme rôle de :

- Offrir des services en santé sexuelle :
 - Prescription de la contraception hormonale (pilule, stérilet, anneau, timbre, etc.);
 - Remise de la pilule du lendemain;
 - Injection de Depo-Provera®;
 - Test de grossesse et accompagnement à la suite du résultat;
 - Dépistage et traitement des ITSS;
 - Remise de condoms avec enseignement sur la pose adéquate;
 - Intervention individuelle en santé sexuelle.
- Mettre en place un milieu sécuritaire pour les élèves présentant certains problèmes de santé (diabète, épilepsie, allergies sévères, etc.) incluant des rencontres avec le personnel;
- Offrir la vaccination prévue au calendrier régulier des élèves de 3^e secondaire et la mise à jour;
- Soutenir l'école en cas de maladies infectieuses (méningite, rougeole, etc.);
- Collaborer au programme d'éducation à la sexualité dont un atelier en 3^e secondaire.

Sachez qu'au Québec, l'âge légal pour consentir aux soins est de 14 ans. Donc, un élève peut consulter l'infirmière sans le consentement de ses parents s'il est âgé de plus de 14 ans.

Nous vous rappelons que si votre enfant ne se sent pas bien, il n'est pas souhaitable de l'envoyer à l'école. De plus, il est important de savoir que les premiers soins ne relèvent pas de l'infirmière, mais bien du personnel de l'école. **Enfin, veuillez noter qu'il est de la responsabilité de chaque élève d'avoir avec lui des comprimés d'acétaminophène en cas de besoin.**

Merci beaucoup de votre collaboration,

Dany Cantin

Infirmière clinicienne primaire-secondaire